

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019

N° DEL 2019.07.03/113

Thème : URBANISME 2

**Objet : Convention de partenariat avec l'école nationale d'architecture supérieure de Marseille - Projet POPSU-TERRITOIRE.**

**Convocation :**

**Date :** 27/06/2019

**Affichage :** 27/06/2019

**Nombre de membres du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 21

**Nombre de suffrages exprimés :** 31

Le **mercredi 3 juillet 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, RASTELLO Ann, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

### Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie;  
JALADE Jacques donne pouvoir à PROREL Alain;  
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;  
JIMENEZ Claude donne pouvoir à AIGUIER Yvon;  
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
FABRE Mireille donne pouvoir à MARCHELLO Marie;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;  
PICAT RE Alessandro donne pouvoir à GRYZKA Romain.

### Absents excusés :

GUIGLI Catherine, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, JIMENEZ Claude, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

## Rapporteur : POYAU Aurélie

Un partenariat entre la commune de Briançon et l'école nationale supérieure d'architecture de Marseille est envisagé dans le cadre du programme de recherche national POPSU-Territoires sur les petites villes.

Ce programme est défini comme suit :

*« Les petites villes sont des chaînons essentiels de l'armature urbaine française. Aux côtés des territoires ruraux, elles constituent la réalité quotidienne de nombreux ménages. Cependant, elles connaissent parfois des difficultés en matière d'activité commerciale et économique, d'accès aux services publics, de consommation foncière ou encore de mobilisation de leurs ressources territoriales (agricoles, culturelles, sociales, etc.). Dans le même temps, elles peuvent disposer de capacités d'innovation, afficher de bons indicateurs globaux grâce à la mobilisation d'acteurs économiques fédérateurs, réorganiser leurs activités vers des modèles en circuits courts ou réinventer leurs territoires à travers leur patrimoine ainsi que des projets culturels et touristiques. Vulnérables ou inscrites dans des trajectoires solides, isolées ou sous influence métropolitaine, les petites villes recouvrent une extrême diversité de situations.*

*Dans ce contexte, le programme POPSU Territoires vise, par le croisement des savoirs scientifiques et opérationnels, à mieux connaître les processus qui transforment les petites villes et les ruralités françaises. Il s'agit dans le même temps de nourrir les réflexions stratégiques des décideurs sur l'avenir de leurs territoires. Le programme aspire enfin à créer une dynamique de collaboration qui permette un enrichissement réciproque des élus, des praticiens de la ville, des concepteurs architectes et urbanistes, des chercheurs de diverses disciplines et des citoyens. Pour ce faire, des équipes de recherche organisent une observation in situ des territoires, à travers des études de cas approfondies permettant d'expliquer échecs ou réussites, puis de proposer des pistes d'action. » (<http://www.popsu.archi.fr/popsu-territoires/accueil>)*

Désignées lauréates avec cinq autres institutions, l'ENSA-M (Unité de recherche Project[s] représentée par Gabriele Salvia et Marion Serre) et la commune de Briançon conduisent conjointement une recherche action ayant démarré au mois de janvier 2019 et qui s'achèvera le 31 décembre 2019. La recherche s'intitule « QUEL(S) PROJET(S) POUR LA VILLE ANCIENNE ? LA CITÉ VAUBAN ENTRE MUSÉIFICATION, ABANDON ET MODES D'HABITER ».

Le résumé du projet est le suivant :

« Les territoires ruraux subissent les effets de la métropolisation, et en particulier un double phénomène d'«explosion/implosion», souvent renforcé par les politiques urbaines menées depuis les années 1960 : les périphéries continuent à s'étendre, alors même que les centres historiques se dégradent et se dépeuplent. Briançon, une commune des Hautes Alpes rassemblant un peu plus de 12 000 habitants, constitue un cas emblématique.

À la suite de la fin de l'activité militaire en 2009, la municipalité a orienté son économie vers le tourisme et réorganisé sa structure urbaine vers de nouvelles aires tertiaires, commerciales et résidentielles. Parallèlement, la ville ancienne – encerclée par des fortifications Vauban inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO – est devenue le support de trois processus : la muséification ; l'abandon et la dégradation des tissus ; la persistance et le renouvellement des modes d'habiter.

Dans ce contexte, il s'agit d'explorer des modèles alternatifs de projet pour favoriser la coopération entre les acteurs locaux (institutions, professionnels, associations et habitants), visant à la rénovation des centres historiques de montagne.

Pour cela, la recherche s'organise en trois temps : la réalisation de relevés socio-spatiaux au cours de deux mois de résidence ; l'organisation d'ateliers d'idées avec les acteurs locaux pour identifier les images héritées de la vieille ville et les pistes de transformation ; enfin, la mise en place d'un atelier intensif de projet associant des étudiants en architecture et des acteurs locaux.

L'objectif est d'identifier les ressources de la commune et leur potentiel de mutation, tant programmatique qu'architectural. »

L'élaboration de ce projet de recherche a nécessité une lettre de soutien de la municipalité. Depuis le mois de janvier 2019, la municipalité et l'équipe de recherche travaillent donc conjointement et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

### **Opportunité pour la commune de Briançon :**

La commune de Briançon s'est engagée depuis plusieurs années dans le développement de nouvelles aires résidentielles, commerciales et tertiaires, en réinvestissant notamment son patrimoine militaire (des casernes inoccupées depuis le départ de l'armée). Grâce à son engagement dans ces projets, elle a notamment été lauréate du programme national « Action Cœur de Ville ».

Le projet de recherche porté par l'ENSA-M s'inscrit dans la continuité de ces démarches, en permettant notamment d'enrichir les réflexions sur l'avenir du centre historique. La recherche dans son ensemble et, plus particulièrement, l'atelier de projet permettra à la commune de :

1. Contribuer à alimenter les réflexions pour éventuellement engager une opération programmée d'amélioration de l'habitat dans les années à venir
2. Contribuer à alimenter les réflexions pour éventuellement engager la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur dans les années à venir
3. Renforcer la démarche d'implication des citoyens dans la vie et la transformation de leur ville en créant des temps d'échange et de débats publics complémentaires à ceux qui existent déjà.

L'atelier de projet a ainsi vocation à créer une « boîte à idées » pour la municipalité et l'ensemble des acteurs locaux, regroupant des idées de programme et de transformations architecturales pour renforcer la capacité d'accueil de population à l'année du centre historique.

En contrepartie du projet de recherche, la commune apportera un soutien informatif, logistique et un soutien financier pour la prise en charge des repas des étudiants.

La convention de partenariat en annexe définit les engagements des parties.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à apporter son soutien à ce projet de recherche et à signer la convention de partenariat entre la commune et l'ENSA-M (Unité de recherche Project[s],

- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

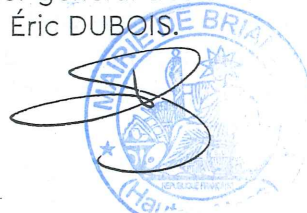
**POUR : 31**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

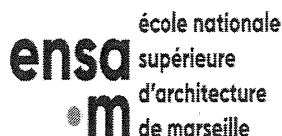
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME 2 DEL 2019.07.03/113

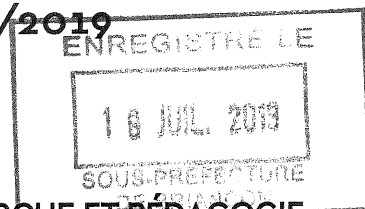
PUBLIÉ LE **16 JUL. 2019**

Pour le Maire et par délégation  
le Directeur général des services,  
Éric DUBOIS.





CONSEIL MUNICIPAL DU 03/07/2019  
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION  
URBANISME 2 N° DEL 2019.07.03/113



**CONVENTION DE PARTENARIAT « RECHERCHE ET PÉDAGOGIE  
POUR L'ATELIER D'ARCHITECTURE EN MONTAGNE 2019 »  
« CENTRES ANCIENS, ARCHITECTURE DE DEMAIN » DANS LE  
CADRE DU PROJET DE RECHERCHE NATIONAL POPSU-  
TERRITOIRES  
« RÉVÉLER LES TERRITOIRES À TRAVERS L'ÉTUDE DE CAS »**

**ENTRE**

**La commune de Briançon**, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du conseil municipal n° DEL 2019.07.03/113 du 3 juillet 2019

**D'UNE PART,**

**ET**

**École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille**, représentée sa directrice, Madame Hélène Corset-Maillard, dûment habilitée à signer la présente convention.

ci-après dénommée « ENSA-M »,

**D'AUTRE PART,**

**PRÉAMBULE**

Ce partenariat est élaboré dans le cadre du programme de recherche national POPSU-Territoires sur les petites villes :

*« Les petites villes sont des chaînons essentiels de l'armature urbaine française. Aux côtés des territoires ruraux, elles constituent la réalité quotidienne de nombreux ménages. Cependant, elles connaissent parfois des difficultés en matière d'activité commerciale et économique, d'accès aux services publics, de consommation foncière ou encore de mobilisation de leurs ressources territoriales (agricoles, culturelles, sociales, etc.). Dans le même temps, elles peuvent disposer de capacités d'innovation, afficher de bons indicateurs globaux grâce à la mobilisation d'acteurs économiques fédérateurs, réorganiser leurs activités vers des modèles en circuits courts ou réinventer leurs territoires à travers leur patrimoine ainsi que des projets culturels et touristiques. Vulnérables ou inscrites dans des trajectoires solides, isolées ou sous influence métropolitaine, les petites villes recouvrent une extrême diversité de situations.*

*Dans ce contexte, le programme POPSU Territoires vise, par le croisement des savoirs scientifiques et opérationnels, à mieux connaître les processus qui transforment les petites villes et les ruralités françaises. Il s'agit dans le même temps de nourrir les réflexions stratégiques des décideurs sur l'avenir de leurs territoires. Le programme aspire enfin à créer une dynamique de collaboration qui permette un enrichissement réciproque des élus, des praticiens de la ville, des concepteurs architectes et urbanistes, des chercheurs de diverses disciplines et des citoyens. Pour ce faire, des équipes de recherche organisent une observation in situ des territoires, à travers des études de cas approfondies permettant d'expliquer échecs ou réussites, puis de proposer des pistes d'action.»*  
(<http://www.popsu.archi.fr/popsu-territoires/accueil>)

Désignées lauréates avec cinq autres institutions, l'ENSA-M (Unité de recherche Project[s] représentée par Gabriele Salvia et Marion Serre) et la commune de Briançon conduisent conjointement une recherche action ayant démarré au mois de janvier 2019 et qui s'achèvera le 31

décembre 2019. La recherche s'intitule « QUEL(S) PROJET(S) POUR LA VILLE ANCIENNE ? LA CITÉ VAUBAN ENTRE MUSÉIFICATION, ABANDON ET MODES D'HABITER ». Le résumé du projet est le suivant :

« Les territoires ruraux subissent les effets de la métropolisation, et en particulier un double phénomène d'« explosion/implosion », souvent renforcé par les politiques urbaines menées depuis les années 1960 : les périphéries continuent à s'étendre, alors même que les centres historiques se dégradent et se dépeuplent. Briançon, une commune des Hautes Alpes rassemblant un peu plus de 12 000 habitants, constitue un cas emblématique. À la suite de la fin de l'activité militaire en 2009, la municipalité a orienté son économie vers le tourisme et réorganisé sa structure urbaine vers de nouvelles aires tertiaires, commerciales et résidentielles. Parallèlement, la ville ancienne – encerclée par des fortifications Vauban inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO – est devenue le support de trois processus : la muséification ; l'abandon et la dégradation des tissus ; la persistance et le renouvellement des modes d'habiter. Dans ce contexte, il s'agit d'explorer des modèles alternatifs de projet pour favoriser la coopération entre les acteurs locaux (institutions, professionnels, associations et habitants), visant à la rénovation des centres historiques de montagne. Pour cela, la recherche s'organise en trois temps : la réalisation de relevés socio-spatiaux au cours de deux mois de résidence ; l'organisation d'ateliers d'idées avec les acteurs locaux pour identifier les images héritées de la vieille ville et les pistes de transformation ; enfin, la mise en place d'un atelier intensif de projet associant des étudiants en architecture et des acteurs locaux. L'objectif est d'identifier les ressources de la commune et leur potentiel de mutation, tant programmatique qu'architectural. »

L'élaboration de ce projet de recherche a nécessité une lettre de soutien de la municipalité. Depuis le mois de janvier 2019, la municipalité et l'équipe de recherche travaillent donc conjointement et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

## **CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de définir le cadre sur lequel les parties se sont entendues pour la mise en œuvre de ce partenariat « Recherche et pédagogie » pour l'année en cours : 2019. Le partenariat concerne l'organisation d'un atelier de projet qui se déroulera du dimanche 25 août 2019 au samedi 31 août 2019

### **ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU PARTENARIAT « RECHERCHE ET PEDAGOGIE » 2019**

#### **2.1 – OBJECTIFS DES PARTENAIRES**

Le partenariat se concrétise, pour l'année civile 2019, par un « atelier de projet » visant à explorer les possibilités de transformation du centre historique, en regard des enjeux sociaux auxquels il fait face. Il est proposé d'articuler : rencontres et échanges entre les acteurs locaux (élus, professionnels), l'équipe de recherche et les participants à l'atelier de projet ; séances de travail ; débats publics.

##### **2.1.1 – OBJECTIFS DE L'ENSA-M**

- **Les objectifs pédagogiques sont :**
  - Apprendre à travailler en groupe (ou se perfectionner) ;
  - S'enrichir d'un travail interdisciplinaire (architecture, paysage, urbanisme), en lien avec le projet de l'IMVT
  - Apprendre à communiquer ses idées de projet à des personnes extérieures au domaine de l'architecture (ou se perfectionner) ;
  - Apprendre à identifier certaines pathologies du bâti ancien et prendre connaissance des techniques de restauration possibles (ou se perfectionner) ;
  - Se mettre en situation de recherche par le projet ;

- **Les objectifs de recherche sont :**
  - Contribuer à alimenter les connaissances sur les petites villes, thème de la recherche POPSU-Territoires et en lien avec l'axe « Territoires et objets multiscales en projet » de l'UR Project[s]
  - Développer des méthodes originales de recherche action, thèmes de la recherche POPSU-Territoires et de l'UR Project[s]
  - Contribuer à alimenter les connaissances sur la recherche par le projet ; enjeu central de l'UR Project[s]
  - Contribuer à alimenter le thème « Pédagogie réflexive du et pour le projet » de l'UR Project[s], en approfondissant notamment le domaine des pratiques de pédagogie coopérative
- **Ce travail pédagogique s'appuiera sur :**
  - L'expertise et le soutien logistique des équipes du POPSU et de la cité de l'architecture et du patrimoine
  - L'expertise et le soutien logistique de l'équipe municipale
  - l'expertise des habitants et des associations locales impliquées dans le projet de recherche
  - les méthodes de pédagogie coopérative (workshop) développées dans l'UR Project[s] depuis plus de dix ans
  - les compétences des participants en architecture, urbanisme et paysage
  - les experts-invités qui ouvriront d'autres pistes et apporteront d'autres exemples ;

### **2.1.2 – OBJECTIFS DE LA COMMUNE DE BRIANÇON**

La commune de Briançon s'est engagée depuis plusieurs années dans le développement de nouvelles aires résidentielles, commerciales et tertiaires, en réinvestissant notamment son patrimoine militaire (des casernes inoccupées depuis le départ de l'armée). Grâce à son engagement dans ces projets, elle a notamment été lauréate du programme national « Action Cœur de Ville ». Le projet de recherche porté par l'ENSA-M s'inscrit dans la continuité de ces démarches, en permettant notamment d'enrichir les réflexions sur l'avenir du centre historique. La recherche dans son ensemble et, plus particulièrement, l'atelier de projet permettra à la commune de :

1. Contribuer à alimenter les réflexions pour éventuellement engager une opération programmée d'amélioration de l'habitat dans les années à venir
2. Contribuer à alimenter les réflexions pour éventuellement engager la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur dans les années à venir
3. Renforcer la démarche d'implication des citoyens dans la vie et la transformation de leur ville en créant des temps d'échange et de débats publics complémentaires à ceux qui existent déjà.

L'atelier de projet a ainsi vocation à créer une « boîte à idées » pour la municipalité et l'ensemble des acteurs locaux, regroupant des idées de programme et de transformations architecturales pour renforcer la capacité d'accueil de population à l'année du centre historique.

## **2.2 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

### **2.2.1 – Dans ce cadre l'ENSA-M s'engage**

À conduire à bien l'atelier de projet, notamment à :

- Un temps d'échange productif avec l'équipe POPSU-Territoires durant la semaine d'atelier :
- Une restitution publique sous la forme d'un « forum » avec la présence de représentants de la Cité de l'architecture et du patrimoine
- Une restitution du projet de recherche et des résultats des ateliers sous la forme de carnets

### **2.2.2 – Dans ce cadre, la commune de Briançon s’engage à trois formes de soutien :**

- **SOUTIEN INFORMATIF** sur le territoire concerné, avec un partage de connaissances, l’implication des élus et des chargés de mission concernés pour transmettre les informations et participer à l’atelier.
- **SOUTIEN LOGISTIQUE** pour l’immersion des 6 jours organisés sur site :
  - Mettre à disposition les salles de travail et de débat nécessaires au bon déroulé de l’atelier : la salle des associations pour la semaine de travail des étudiants ; la salle de l’ancien tribunal le lundi 26 après-midi pour la rencontre avec les équipes POPSU-Territoires ; la salle des mariages le samedi 31 pour le forum.
  - Préparer les rencontres entre le groupe de l’ENSA, les équipes POPSU Territoires, la Cité de l’architecture et de la ville et les élus. Il est important que les étudiants puissent rencontrer et échanger avec les acteurs institutionnels et locaux. Ces mêmes acteurs avec qui, une fois diplômés, les jeunes architectes travailleront.
- **SOUTIEN FINANCIER** pour la prise en charge des repas du midi des étudiants et le logement de quatre enseignants/intervenants.

### **2.3 – REPRÉSENTANTS DU PARTENARIAT**

- Le projet de recherche POPSU-Territoires est placé sous la responsabilité de Marion Serre et Gabriele Salvia, chercheurs au sein de l’UR Project[s].
- La commune de Briançon est représentée par Gérard Fromm (maire), Aurélie Poyau (élu(e) adjoint(e) à l’urbanisme). La commune et ses représentants participeront conjointement avec Marion Serre et Gabriele Salvia à l’organisation et la coordination de la venue des étudiants, des visites et des rencontres avec les acteurs locaux. La commune et ses représentants participeront également à la transmission des informations et à l’organisation des temps d’échanges avec les équipes POPSU et du forum.

### **ARTICLE 3 : DURÉE**

La présente convention de partenariat prend effet à sa date de signature et s’achèvera une fois l’atelier clôturé, factures réglées et sommes dues mandatées, soit au plus tard, à la date du 31 décembre 2019, sauf imprévu.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE RECONDUCTION DE LA CONVENTION**

Au regard du bilan de cette expérience, les parties décideront d’un commun accord, si elles souhaitent renouveler le partenariat.

### **ARTICLE 5 : CONDITIONS DE COMMUNICATION**

L’ensemble des productions ainsi que le bilan de l’atelier de projet sera remis à la commune en format numérique.

L’ENSA-M a l’autorisation de la collectivité d’apposer leur logo sur les supports de communication de ce partenariat.

La commune se réserve le droit de demander une clause de confidentialité sur des documents, destinés à un usage uniquement pédagogique, qu’il sera amené à fournir aux étudiants dans le cadre de leur travail de recherche. Les documents produits dans le cadre pédagogique sont propriétés de l’ENSA-M, de la commune et du POPSU pour tout ce qui est de la diffusion et de la publication.

La collectivité est autorisée à publier ces documents sur ses propres supports d’édition et de médiatisation sous condition de la mention explicite de l’ENSA-M et du POPSU et d’apposition de leurs logos et des auteurs, étudiants et encadrants compris.



L'ENSA-M s'engage à associer la commune à toutes les actions de valorisation de ce corpus en mettant en évidence le cadre partenarial (logos, préambules et préfaces, référence à la convention).

## **ARTICLE 6 : PARTICIPATION AUX FRAIS**

### **6.1 – PRISE EN CHARGE PAR L'ENSA-M**

- Deux encadrants pour la durée de la semaine : Gabriele Salvia et Marion Serre
- Quatre intervenants pour animer des conférences : Nathalie Pecoraro (experte bâti ancien), Roberto Dini (chercheur polytechnique Turin), Romain Minod et Nancy Ottaviano (collectif 14, Paris)
- Pot de fin pour l'organisation du forum
- Un espace mixte pour l'accueil des participants

### **6.2 – PRISE EN CHARGE DE LA COMMUNE DE BRIANÇON**

- Mise à disposition des locaux complémentaires, nécessaires à l'organisation de l'atelier : salle des associations (du dimanche 25 août au samedi 31 août), salle de l'Ancien Tribunal (lundi 26 août), salle des mariages (samedi 31 août) ;
- Mise à disposition d'une imprimante ;
- Mise à disposition d'un logement pour quatre personnes ;
- Prise en charge des repas du midi des étudiants du lundi 26 août au vendredi 30 août.

## **ARTICLE 7 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la commune de Briançon** : en l'Hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers » – 1, Rue Aspirant Jan – 05100 Briançon ;
- **pour l'ENSA-M** : en son siège administratif sis 184 avenue de Luminy, 13009 MARSEILLE

Fait en 3 exemplaires originaux,

À Marseille, le

Pour l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille  
La directrice,  
**Hélène CORSET-MAILLARD.**

À Briançon, le

Pour La commune de Briançon  
Le Maire,  
**Gérard FROMM.**

